



Elu-e-s régionaux Europe Ecologie
Conseil Régional Midi-Pyrénées

Assemblée plénière

Jeudi 26 juin 2014

Voeu

déposé par les groupes Europe Ecologie et Front de Gauche

L'Assemblée Régionale Midi Pyrénées solidaire des précaires et intermittents du spectacle

Un accord UNEDIC relatif à l'indemnisation du chômage des salariés intermittents du spectacle et des précaires a été signé le 22 mars dernier entre le MEDEF, et des syndicats minoritaires (CFDT, FO et CFTC). Cet accord est aujourd'hui au coeur d'une forte mobilisation de l'ensemble des acteurs de la culture et de précaires qui en conteste la logique.

En effet, si cet accord était appliqué, il accroîtrait la précarité des acteurs culturels allant jusqu'à remettre en cause l'existence des plus petites compagnies. Sous prétexte de nouvelles économies sur le système d'assurance-chômage, un coup fatal serait porté à la création et à la diversité du secteur qui ont constitué l'exception culturelle française désormais en danger !

Cette question concerne au premier chef les collectivités locales qui financent largement la culture et particulièrement les projets en direction de nos territoires, souvent issus du spectacle vivant et développant des initiatives avec des diffuseurs aux budgets modestes car basés hors des métropoles.

Les intermittents sont les moteurs de la dynamique et de la diversité culturelle de notre région et les principaux vecteurs de sa démocratisation dans la diffusion comme dans la pratique. Ils contribuent également à la richesse de Midi-Pyrénées, à son attrait tant sur le plan touristique que pour le développement de ses bassins de vie. Ils participent aussi à localiser l'activité économique. En janvier 2014, le cabinet Ernst & Young révèle que les retombées directes d'un festival sont de 20 euros par habitant et 35 euros par visiteur extérieur.

Les élu-e-s régionaux de Midi-Pyrénées, réuni-e-s ce jour en Assemblée Plénière réaffirment leur soutien à l'ensemble des professionnels de la culture de Midi-Pyrénées et au Collectif des Intermittents et Précaires et regrettent fortement l'agrément donné à l'accord UNEDIC

Mandatent le Président de la Région pour demander au gouvernement :

- de surseoir à l'application des annexes 8 et 10 de l'accord dans l'attente des conclusions de la concertation entre les partenaires sociaux, afin d'aboutir à une sécurisation des professionnels ainsi qu'une protection sociale adaptée aux spécificités d'un secteur créateur de richesses, d'emplois, et fer de lance de notre diversité culturelle régionale et nationale.